



## République Centrafricaine

Proposition de **Soumission A.4** (Décision /CP26 paragraphe 9 pour le mois de mars 2022

**A.4 Renforcer la base de données probantes et la compréhension des impacts différenciés du changement climatique sur les hommes et les femmes et le rôle des femmes en tant qu'agents de changement et sur les opportunités pour les femmes.**



**Soumission A 4 décision CP 26 Paragraphe 9 de la République Centrafricaine**

## **Quels sont dans votre pays les progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités contenues dans le plan d'action pour l'égalité des sexes ?**

La République Centrafricaine, membres des Nations Unies, dans l'espoir d'améliorer le statut de la femme, a adhéré et a ratifié la quasi-totalité des instruments juridiques régionaux, sous régionaux et internationaux, Conventions et déclarations relatifs à la promotion et à la protection des droits des femmes et des filles.

La RCA a ratifié plusieurs accords multilatéraux sur l'Environnement et la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique, le Protocole de Kyoto et l'Accord de Paris de 2015. Ce qui a permis l'élaboration et l'adoption de textes législatifs et réglementaires permettant d'encadrer la prise en compte des questions environnementales, notamment celles liées aux changements climatiques et l'implication du genre. Afin d'atteindre cet objectif et de préciser les dispositions de la Convention, il y'a eu le Protocole de Kyoto à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, du 29 avril 1997, qui fut ratifié par la RCA le 1er janvier 2008.

La signature de l'Accord de Paris en avril 2016 à New-York par le Président de la République, Chef de l'Etat le Pr Faustin Archange TOUADERA, marque la volonté, au sommet de l'état, d'un engagement dans la lutte contre les changements climatiques. En ratifiant l'Accord de Paris elle soutient les actions en faveur d'une transition vers une économie sobre en carbone et créant des Co- bénéfices (créations d'emplois pour les jeunes, prise en compte des femmes, des communautés locales et autochtones, l'amélioration de la qualité de vie, solidarité renforcée ...)

La volonté politique du Gouvernement à promouvoir l'égalité, la justice et le droit en RCA est concrétisée par la Constitution du 30 mars 2016 et les différents instruments juridiques adoptés par le pays. L'article 5 de notre constitution stipule que « *tous les êtres humains sont égaux devant la loi sans distinction de race, d'origine ethnique, de région, de sexe, de religion, d'appartenance politique et de position sociale* ». Cette loi garantit à l'homme et à la femme des droits égaux dans tous les domaines. Il n'y a en République Centrafricaine ni sujet, ni privilège de lieu de naissance, de personne ou de famille d'où les Lois suivantes sont promulgués :

(i) La loi n°16.004 du 24 novembre 2016 instituant la Parité entre les hommes et les femmes en République Centrafricaine, (ii) La loi n° 06.032 du 15 Décembre 2006 relative à la protection de la femme contre les violences en République Centrafricaine et (iii) le Code de la Famille promulguée le 27 novembre 1997.

L'engagement de la RCA se traduit par sa ferme volonté de veiller au respect des droits de la personne humaine qui est une valeur fondamentale pour notre pays, ce qui s'est manifesté avec la prise en compte de la dimension genre dans son Plan d'Action de la Politique Nationale de Promotion de l'Egalité et de l'Equité en 2007, son second Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP II) en 2011, repris en 2014 dans son Document du Programme d'Urgence et de Relèvement Durable (PURD) , et le RCPCA de 2017 -2021.

La Vision Nationale du pays en matière de lutte contre les changements climatiques qui veut qu' à « *L'Horizon 2030 la République Centrafricaine s'insère dans une Dynamique de Développement Socioéconomique soutenu, Equitable Et Durable car Intégrant les Défis des Changements Climatiques Dans L'ensemble des Secteurs Sociaux Et Productifs ce qui permettra une Amélioration du Bien-Etre général de sa Population.* »

Depuis plusieurs décennies, les accords internationaux tels que l'Accord de Partenariat Volontaire (l'APV-FLEGT) signé entre l'UE et la RCA et le processus de Réduction des émissions de GES dues à la

## **Soumission A 4 décision CP 26 Paragraphe 9 de la République Centrafricaine**

déforestation et la dégradation forestière, le maintien et l'accroissement des stocks de carbone (REDD+) ont contribué à un accroissement d'intérêt pour nos forêts, ceci engendre des effets significatifs sur la manière dont les décisions prises dans le cadre de la gestion des forêts sont élaborés. Par ailleurs, la prise en compte de la dimension genre reste insuffisante dans l'élaboration, la planification ou l'exécution des politiques, des stratégies et des processus de mise en œuvre dans les initiatives existantes de gouvernance forestière au niveau national.

Le pays a nommé son Point Focal National Genre et Changement Climatique (PFNGCC) le 27 juin 2018 il relève de la Coordination Nationale Climat, organe sous tutelle du Ministère en charge de l'Environnement et du Développement Durable chargé de l'élaboration et l'orientation stratégique de la politique nationale en matière des changements climatiques.

Dans le cadre des activités visée par le Plan d'Action genre(GAP) nous avons organisés des ateliers de partage d'information avec les points focaux nationaux genre de l'Assemblée Nationale, la Primature, les Ministères sectoriels, l'Université de Bangui, la presse et les médias, les représentants de la Société Civile.

Un atelier d'information et de sensibilisation pour la prise en compte de la dimension genre dans l'élaboration de tous les programmes et projets en lien avec les changements climatiques et la Réduction des Emissions dues à la Déforestation et la Dégradation des Forêts (REDD+), en partenariat avec l'ONG Centre pour l'Information et le Développement Durable (CIEDD) en partenariat avec Centre de Développement et de Formation Internationale (CIDT) ;

L'objectif de cet atelier était de faire prendre conscience à tous les acteurs ainsi que les Points Focaux Nationaux des administrations publiques sur le défi à relever qui est le changement climatique et la gouvernance forestière à travers la Réduction des Emissions dues à la Déforestation et la Dégradation des Forêts le maintien et l'accroissement des stocks de carbone REDD+, et de l'importance de l'intégration du genre dans la conception et la mise en œuvre des différents programmes et projets, et aussi de les faire engager à travers un plan d'action effectif .

A l'issu de l'atelier plusieurs recommandations ont été formulées :

(i) La prise en compte du concept genre dans tous les programmes et projets de développement (ii) la forte implication des femmes dans les activités de lutte contre les Changements Climatiques (CC) et la REDD+ (iii)le renforcement de la sensibilisation et les appuis à l'échelle du pays à travers les Comités Inter préfectoraux (CIP) dans la gestion durable des forêts en tenant compte du genre (iv)le renforcement de la coordination des points focaux sectoriels genre pour une efficacité dans la mise en œuvre de la politique nationale du genre et le changement climatique.

Notons que la dimension genre est prise en compte en République Centrafricaine malgré les contraintes liées à la promotion des femmes en termes de satisfaction des droits, des devoirs et d'autonomisation sociale et économique de ces dernières. Malgré les avancées dans le cadre d'institutionnalisation du genre, et les stratégies mise en place pour lutter contre les changements climatiques, notre pays essaie de faire des efforts pour l'intégration de la dimension genre comme élément de réponse dans la lutte contre le dérèglement climatique, aussi l'intégration du genre dans les questions de réplique climatique est soutenu dans les nouveaux documents élaborés tels que :

-Le Plan National d'Adaptation Préliminaire en 2021 élaboré grâce à l'appui du Programme d'Appui Global pour les PNA (PAG –PNA) avec le développement d'un volet intitulé Profil genre selon lequel les femmes

**Soumission A 4 décision CP 26 Paragraphe 9 de la République Centrafricaine**

représentent plus de 50,2% de la population cependant elles doivent faire face à de nombreuses inégalités en raison du contexte social et culturel.

Les femmes sont amenées à jouer un rôle important dans la réponse aux défis climatiques en raison de leur dépendance aux ressources naturelles locales pour assurer leurs moyens de subsistance. C'est pourquoi le processus PNA s'est appuyé sur le rôle important qu'elles jouent dans le processus de réconciliation et la diffusion de la culture de la paix. Elles sont impliquées dans les structures nationales comme dans les antennes régionales de réconciliation.

Dans la même dynamique d'élaboration du PNA, la RCA a reçu un appui financier et technique du Réseau Mondial PNA pour un processus de Plan National d'Adaptation (PNA) qui répond aux questions genre en République Centrafricaine, cet appui a permis de faire l'analyse genre basée sur la revue documentaire et la consultation des parties prenantes.

Au Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, un autre point focal genre est désigné. Il assure l'interface entre le Ministère en charge de l'Environnement et celui en charge des Affaires Sociales. Il relève que la mise en œuvre des activités liées au genre au Ministère de l'Environnement et du Développement Durable souffre d'une instabilité institutionnelle, d'un manque d'appui technique et financier. La Coordination Nationale Climat, organe sous tutelle du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, travaille aussi en étroite collaboration avec le Ministère de la Promotion de la Femme de la Famille et de la Protection de l'Enfant à travers les ateliers et la formulation des documents de politiques et stratégies en matière de lutte contre les Changements Climatiques.

Un Comité Sectoriel « Egalité de Genre et Réduction de la pauvreté » a en outre été constitué. Il réunit essentiellement les Points Focaux Genre des ministères et des représentants d'organismes d'appui et d'ONG, chargés de s'assurer de la prise en compte des principes d'égalité et d'équité pour un développement durable et équitable. Ce Comité Sectoriel semble peu opérationnel, du fait de la mobilité des Points Focaux Genre, et parce que souvent, ils ne sont pas au niveau décisionnel approprié pour exercer une influence en faveur de la prise en compte du genre dans leurs structures respectives.

Plusieurs entités œuvrent pour la promotion du genre on peut citer la Plate-forme de la Société Civile, les associations féminines, (i) l'Association des femmes d'affaires centrafricaines (AFAC), (ii) l'Association des femmes juristes, et (iii) l'organisation des Femmes Centrafricaines (OFCA) et le G23. Ces organisations œuvrent, soit pour l'entrepreneuriat féminin et l'autonomisation économique des femmes, soit pour la promotion des droits de la femme, ou encore pour la participation des femmes en politique. Avec l'appui de la MINUSCA, et les Partenaires au Développement de la RCA, la Banque Africaine de Développement, la Banque Mondiale, et les organes spécialisés du Système des Nations Unies tels que : FNUAP, PNUD UNICEF, OMS, PAM plusieurs plaidoyer en faveur du genre en RCA sont faits au cours de ces dernières années. Un groupe thématique genre a été mis en place par les agences des Nations Unies pour assurer la coordination et la synergie de leurs actions en faveur de l'égalité de genre.

En plus de leurs actions respectives, les institutions étatiques, les organismes d'appui et les ONG collaborent pour la promotion du genre au sein du comité sectoriel « Égalité de Genre et Réduction de la pauvreté ».

Le gouvernement a consenti aux Objectifs du Développement Durable (ODD), et en particulier à l'ODD 3 intitulé « Promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes » et la Cible 4 « Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible et à tous les niveaux d'enseignement en 2015 au plus tard ». Cet objectif a été traduit dans le premier Document de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) de 2008-2010, (iii) « instaurer l'égalité de

#### **Soumission A 4 décision CP 26 Paragraphe 9 de la République Centrafricaine**



genre notamment dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici 2015 et éliminer toutes les formes d'exclusion », et le Pilier II (ii) « promotion de l'égalité et équité de genre ».et celui du DSRPII. Le Gouvernement affirme dans ces documents sa volonté de redonner aux femmes la place qui leur revient dans le processus de décision, et son soutien à leur pleine participation à la consolidation de la paix et du développement. « *Source Profil genre de la RCA élaboré par la Banque Africaine de Développement novembre 2011*».

Cependant, le gouvernement fait face à des difficultés importantes dans la planification, le suivi et l'évaluation du développement en raison de l'absence d'un état des lieux sur la situation du genre et du manque de données actualisées et désagrégées par sexe.

Pour la prise en compte effective de la dimension genre dans la planification en République Centrafricaine, les recommandations suivantes ont été formulées dans le Profile Genre de la RCA :

(i)faire de l'intégration du genre un Pilier Spécifique pour une programmation efficace paix- humanitaire-développement (ii)promouvoir l'application des Lois (iii)rendre fonctionnel l'Observatoire du Genre et le doter de moyens d'actions efficaces (iv)- appuyer l'élaboration du Plan sectoriel du Ministère en charge du Genre et rendre opérationnelle sa coordination sectorielle (vi) réaliser des évaluations périodiques/ études approfondies afin de disposer de données détaillées et désagrégées par sexe et âge et autres facteurs (vii)renforcer les capacités des ministères sectoriels, des comités techniques en charge des réformes, des coordonnateurs de projets, des organisations de la société civile sur l'intégration du genre. (Source Voir document *Pour un processus de Plan National d'Adaptation (PNA) qui réponde aux questions de genre en République Centrafricaine du mois de novembre 2021*).

La Contribution Déterminée au niveau National (CDN) révisée grâce à l'appui de la Promesse Climatique du PNUD en 2021 élaborée une Stratégie de communication à l'issu duquel les avis des femmes, jeunes, Peuples Autochtones et communautés locales ont été recueillis pour ainsi susciter leurs implications dans les activités de lutte contre les changements climatiques en vue de réaliser un but commun à travers les efforts et contributions de tous .

Eu égard à tout ce qui précède le gouvernement a initié deux projets avec prise en compte de la dimension genre il s'agit de :

« *Programme d'Adaptation Intégrée pour Combattre les effets de changements climatiques sur la Production Agricole et la Sécurité Alimentaire* » qui sera exécuté avec le Programme des Nations Unies pour le Développement, ce projet à intégrer un résultat spécifique et un soutien associé aux groupes de femmes. En ciblant les groupes marginalisés, le projet entend également accroître leur participation aux processus de décision concernant les politiques et les pratiques agricoles susceptibles d'avoir un impact sur leurs vies. Les bénéficiaires auront également accès à un mécanisme de recours en cas de griefs (GRM) pour faire connaître leurs préoccupations et/ou leurs doléances au cas où les activités pourraient les affecter négativement.

- Le Second projet en cours d'exécution «*Renforcement du relèvement et de réintégration des femmes et des filles grâce à une agriculture résiliente au changement climatique pour instaurer la paix et la réconciliation en RCA après conflit* » ce projet aussi appelé « *Femmes, Agriculture et Changements Climatiques pour la Paix* »se met en œuvre avec l'appui de l'ONU Femme et la FAO.

Cependant, les principales contraintes que rencontre le gouvernement à cet égard concernent l'absence d'inventaire de la situation des femmes et des filles dans le pays et l'absence de données à jour et désagrégées par sexe, en particulier pendant la période de conflit. Les femmes ne participent pas en tant qu'actrices à la résolution des problèmes environnementaux ni à l'intervention nationale pour lutter contre le changement climatique. L'acquisition par les femmes et les filles des compétences nécessaires pour mener des activités génératrices de revenus dans l'agriculture, contribuant ainsi à la sécurité alimentaire

**Soumission A 4 décision CP 26 Paragraphe 9 de la République Centrafricaine**

et nutritionnelle des ménages, offre des possibilités en matière de résilience, de réconciliation et de renforcement de la consolidation de la paix dans les communautés. (Source document de projet « Femmes, Agriculture et Changements Climatiques pour la Paix »).

Dans le cadre des manifestations relatives à la journée Internationale de la femme sous le thème « **L'égalité aujourd'hui pour un avenir durable demain** ». Les femmes et filles Centrafricaines déjà affectées par les séries de crises militaro politiques à travers la plateforme de la société civile ont célébré cette journée en s'appuyant sous le thème national « **Egalité du genre pour la paix et le développement durable en RCA** ».

Plusieurs partenaires tels que : l'Union Européenne, ONU Femme, PNUD ont portés leurs appuis techniques et financiers pour commémorer cette journée en différée le 11 mars 2022. Elle a été marquée par une marche des femmes et filles ainsi que tous les partenaires et organismes internationaux spécialisés des Nations Unies en Centrafrique de sexe féminins. A l'issue de cela une table ronde et des présentations sur PowerPoint sur différents thématiques en lien avec l'environnement et le Développement Durable, le rôle des femmes dans la gouvernance forestière et le Changement Climatique, la Violence Basée sur le Genre, le plaidoyer et le lobbying. Des partages de quelques expériences des femmes qui sont préservatrices de nos ressources naturelles et leurs rôles face aux changements climatiques ont agrémenté la séance. A l'issue de ces activités un Mémoire a été remis par la Plateforme de la société civile au Gouvernement.

L'organisation des Femmes Centrafricaines (OFCA) à travers le Ministère de la Promotion de la Famille était à l'honneur avec des séries d'ateliers de sensibilisation sur l'implication du genre et leurs rôles de veille sur les ressources naturelles et actrices dans le changement climatique.

Soulignons ici que le changement climatique est ressenti par tous d'où pour cette année plusieurs organisations et administrations se sont articulées à faire des communications autour et ainsi présentant la femme centrafricaine comme victime et actrice.

#### **Quant aux impacts différenciés par sexe du changement climatique, le rôle des femmes en tant qu'agents du changement et les opportunités pour les femmes.**

Les femmes centrafricaines représentent la fraction la plus importante de la population affaiblies par plusieurs événements sociaux économiques et politico militaires, elles sont devenues très faibles et vulnérables et manquent des ressources pour leurs survies et celle de leurs familles. Elles se trouvent être les principales vectrices du prélèvement des ressources forestières par exemple (le bois de chauffe), à cause de leurs responsabilités de cuisiner et de trouver la source d'énergie ainsi elles prélèvent des combustibles ligneux pour leurs autoconsommations, leurs survies dépendent de la forêt. Cette forêt qui permet qu'elles puissent se nourrir et leurs familles grâce aux produits forestiers tels que les chenilles, les champignons, les termites, les feuilles de gnetum, les feuilles de manioc, l'escargot et les petites bêtes et autres, pendant la sécheresse elles peuvent les conserver séchés et gardés dans le grenier elles ont le savoir pour la préservation de leurs réserves de nourritures.



*Escargots*



*Termites*



*chenilles*

Face à ses nouveaux défis liés aux rôles inédits qu'elles jouent dans la gestion des ressources dans un contexte d'augmentation de la population, l'exode rurale vers les zones urbaines, L'intensification des activités d'exploitation illégale des ressources forestières, le rétrécissement du couvert forestier, la fragmentation des terres, la dégradation des sols, des sécheresses et des inondations fréquentes, ce qui a encore aggravé leurs situations d'où elles deviennent de plus en plus vulnérables . Les Centrafricaines sont impactées par les changements climatiques plus que les hommes car au moment des catastrophes les hommes peuvent subir l'exode rural et abandonner leurs épouses, filles et enfants pour aller chercher des emplois ailleurs sans aucun moyen de subsistances pour leur famille. D'autres difficultés pour les femmes le changement climatique impacte sur la biodiversité avec le rétrécissement du couvert forestier les femmes rurales et autochtones se voient faire plusieurs heures de marche pour rechercher la forêt encore vierge afin de faire la cueillette des produits forestiers pour leurs subsistances et celle de leur famille.

Dans l'arrière-pays pendant la saison sèche avec les tarissements des sources d'eau



Les filles sont obligés d'aller faire les corvées d'eau loin de leurs domiciles souvent exposées à des agressions par des hommes elles sont vulnérables, et souvent elles abandonnent les études en cours de chemin ceci entraine le nombre insignifiant des femmes dans les postes administratives et des femmes moins diplômées. Poussée ainsi par la nécessité de survivre de leur vulnérabilité et de la pauvreté sans aucune autre activité génératrice de revenu, elles se voient abandonner à elles-mêmes ce qui l'entraîne dans la commercialisation des produits forestiers ligneux et non ligneux, entraînée dans un cercle vicieux de destruction des ressources naturelles et du coup elles abandonnent leur rôle de protectrices, et deviennent nuisibles.

La majorité des femmes de la RCA qui vivent de l'exploitation, la transformation et de la commercialisation des ressources naturelles, sont les premières victimes de ces changements climatiques. Ceci étant, la vulnérabilité au changement climatique chez la femme centrafricaine est aussi impérieuse et peut être atténuée si elles étaient directement engagées ou associées dans les prises de décision comme chez les hommes en dépit de leur statut social qui les trouve trop fragiles et sévèrement touchées par le changement climatique, elles sont responsables de la production alimentaire, de l'approvisionnement en eau et en énergie domestique. La participation active des femmes, y compris des femmes autochtones, à la prise de décisions concernant l'environnement, notamment aux niveaux de la gestion, de la conception, de la planification et de l'application des projets est très important, jusqu'à présent cette participation reste encore faible.

**Soumission A 4 décision CP 26 Paragraphe 9 de la République Centrafricaine**

Les femmes ne doivent pas être présentées comme des victimes seulement, mais des agents essentiels du changement et leur leadership est important face à leur compréhension trop juste, de leur expérience en tant que gestionnaires principales et gardiennes des ressources naturelles (eau, forêts, biodiversité, fertilité du sol, etc.) ainsi qu'à leur implication directe et plus forte en lien avec le climat (agriculture, etc.). Au village par exemple « lorsqu'il y a un ARC en Ciel qui se présente dans le ciel nos grands-mères disaient qu'il n'y aura pas de pluie. Il y aussi la femme pygmée AKA qui pour cuire de la viande creuse un Trou et emballe sa viande assaisonnée dans de grosse feuille qu'elle met dans ce trou et au-dessus une couvercle avec du charbon de bois cette viande est cuite sans beaucoup d'effort ni d'utilisation de beaucoup de bois de chauffe ; aussi pour avoir de l'eau fraîche on le rempli dans une jarre que l'on place au fond de la case » etc. ,ces savoirs et expériences sont transmis de génération en génération , ceci peuvent contribuer efficacement à améliorer les capacités d'adaptation locales et à maintenir les moyens de subsistance des communautés.

La complémentarité entre le savoir, les compétences, les pratiques et les priorités des hommes et femmes ne doit pas être négligée si l'on veut concevoir et mettre en œuvre des initiatives inclusives, efficaces et durables d'adaptation et d'atténuation du changement climatique, qui répondent aux besoins spécifiques de chacun et assurent que tout individu, quel que soit son genre, puisse bénéficier et contribuer équitablement au processus du développement, les changements climatiques restent un facteur d'agression et de stress supplémentaire qui aggrave la vulnérabilité des centrafricaines, ainsi elles ont développés des manières traditionnelles pour y faire face par exemple La collecte et l'entreposage de l'eau, la préservation de la nourriture et son rationnement, la gestion des ressources naturelles etc. Celles âgées sont détentrices de sagesse, elles ont hérité du savoir traditionnel et de l'expertise liés aux alertes rapides et à l'atténuation des impacts des catastrophes.

En conclusion, les principales contraintes que rencontre le gouvernement à cet égard concernent l'absence d'inventaire de la situation des femmes et des filles dans le pays et l'absence de données à jour et désagrégées par sexe, en particulier pendant la période de conflit. Les femmes ne participent pas en tant qu'actrices à la résolution des problèmes environnementaux ni à l'intervention nationale pour lutter contre le changement climatique. L'acquisition par les femmes et les filles des compétences nécessaires pour mener des activités génératrices de revenus dans l'agriculture, contribuant ainsi à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages, offre des possibilités en matière de résilience, de réconciliation et de renforcement de la consolidation de la paix dans les communautés.

Les femmes doivent être impliquées dans les processus telles que l'APV FLEGT et la REDD+, à tous les niveaux, dans la mise en œuvre des politiques, pour des solutions durables et, éviter l'accroissement des inégalités. Si les femmes ne sont pas incluses dans la planification, l'élaboration, la mise en œuvre et les processus de prise de décision à tous les niveaux, les initiatives de protection des forêts et les initiatives de l'adaptation aux changements climatiques, ne pourront pas être durables.

***Nous lançons un appel vibrant à tous et à toutes pour que les conditions d'adaptation des femmes Centrafricaines face aux Changements Climatiques puissent être améliorées car elles ne sont pas seulement des victimes, elles sont des actrices aussi elles peuvent agir activement et efficacement et peuvent promouvoir les méthodes d'adaptation et d'atténuation.***





**Les domaines d'amélioration et les travaux supplémentaires à entreprendre sont :**

- ✓ La définition claire des missions assignées aux points focaux assortis d'une feuille de route car ils dépendent des Points Focaux Nationaux de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique ;
- ✓ Le Secrétariat de la CCNUCC doit saisir le Comité permanent des finances pour la prise en charge financière technique pour les activités : de collecte de données statistiques désagrégées par sexe et sexo-spécifique dans les domaines sensibles au genre ;
- ✓ Les activités de renforcement des capacités dans le domaine de genre et changement climatique ;
- ✓ La mise en place d'une fenêtre de financement exclusivement dédiée au Genre et Changement Climatique ;
- ✓ La participation des femmes lors de la COP et SBI est d'une importance au niveau national.

**L'impact de la pandémie du virus Corona 2019 sur le progrès**

La pandémie de la COVID-19 a des impacts directs et indirects sur la sécurité alimentaire et la nutrition en République Centrafricaine. Selon la dernière alerte du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC), plus de la moitié de la population centrafricaine est en situation d'insécurité alimentaire aiguë (phase 3+). Car ayant perdu leurs revenus à cause des mesures barrières certaines familles ont perdu leurs revenus alors qu'elles doivent faire face à une augmentation du coût de la vie liée à la pandémie. Les mesures barrières ont également des effets négatifs indirects, en limitant l'accès aux lieux où des ménages pauvres tirent généralement un revenu de leur travail quotidien ou en augmentant les

**Soumission A 4 décision CP 26 Paragraphe 9 de la République Centrafricaine**

coûts de transport. Les prix des produits alimentaires et non alimentaires ont de nouveau augmenté en juillet 2020, atteignant leur niveau le plus élevé depuis le début de janvier 2020, et aussi la situation des plus vulnérables aux violences basées sur le genre s'est aggravée suite au confinement pour faire face à la pandémie du COVID-19. (**Source document PNA préliminaire RCA**).

#### **Au niveau international :**

La COVID 19 a permis à ce que toutes les réunions en liens avec le Plan d'action Genre soient faites à distance avec des horaires différents selon nos différents Continents chose qui n'est pas facile. Et pour nous pays en développement des difficultés liées à la connexion internet et ces réunions à distance n'offrent pas tellement des compréhensions surtout avec les barrières linguistiques.

**Les Défis pouvant avoir un impact sur la mise en œuvre future du Plan d'Action en faveur de l'égalité des sexes sont :**

-Le financement des activités de renforcement des capacités dans le domaine de genre et changement climatique par exemple et actualisation du profil genre de la RCA;

-le renforcement des capacités institutionnelles des Points Focaux Nationaux Genre et Climat dans la formulation, le suivi, la mise en œuvre et la révision des politiques plans stratégies et action en faveur du changement climatique pour une prise en compte du genre systématique ;

-Mise en œuvre d'un observatoire de Coordination Genre au niveau national serait une bonne initiative pour le pays favorisant pleinement la mise en œuvre du Plan d'Action en faveur de l'égalité de sexe et son suivi et levée des barrières linguistiques.



**Femmes Peulhs**

*Elaboré par Mme **AMOUDOU SIDI Mariam**, Chargée d'Etudes en matière d'adaptation aux Changements climatiques et Point Focal Genre et climat de la République Centrafricaine.*